

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 13
Conseillers présents : 9
Procuration : 2
Secrétaire : SCHMIT Pierrette

Convocation envoyée le 29 mars 2018

Séance du 10 avril 2018

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents: KOCHERT S. - LORENTZ M. - SCHMITT P
DA SILVA A. - KASTNER E. - PEYRET J.F - GILLMING P. - HEINRICH J -
Et ROSER M.M

Absents: REEBER P. (absent) - SCHNOERRINGER D. (absent) - KUNTZ A. (excusé donne
procuration à SCHMITT P.) - KAUSS J. (excusé donne procuration à KOCHERT S.)

Le quorum pour délibérer est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Avant de commencer, la séance, Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour n° 7 « Affaire du personnel » concernant la création d'un poste d'adjoint technique suite à la mise en congé maladie de l'agent communal. Les membres du conseil municipal n'émettent aucune observation et accepte de rajouter le point à l'ordre du jour de la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 15 MARS 2018 ET SIGNATURE DE LA FEUILLE EMARGEMENT

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal du 15 mars 2018 suscite des observations des membres présents. Le compte rendu du 15 mars 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. SUSPENSION DES AMORTISSEMENTS POUR LES BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT
2. ADMISSION EN NON VALEUR
3. VOTE DU BP 2018 BUDGET PRINCIPAL
4. VOTE DU BP 2018 BUDGET EAU
5. VOTE DU BP 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT
6. AFFAIRE DU PERSONNEL : AVENANT AU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN
7. DIVERS

DEL2018 – 15

POINT N° 1 : SUSPENSION DES AMORTISSEMENTS POUR LES BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats financiers, Madame le Maire explique qu'il est impossible d'équilibrer les budgets annexes sauf au détriment d'un transfert de subvention d'exploitation du budget principal aux budgets annexes.

Ce qui peut impliquer des charges supplémentaires au budget principal, dont la situation est tendue actuellement.

Or, on constate qu'aux budgets eau et assainissement, le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement s'accroissent tous les ans. Dans ces conditions il nous sera impossible d'assurer les dépenses de fonctionnement pour les besoins de gestion courante des budgets annexes.

Il est rappelé que les amortissements permettent à la commune d'investir pour le remplacement des immobilisations amorties. Les dotations d'amortissements ont tendance donc, à favoriser la section d'investissement.

En considérant la situation actuelle, les excédents d'investissement accumulés sur les budgets annexes permettent de procéder au remboursement des emprunts pour les deux prochaines années.

Suspendre les dotations d'amortissement, nous permettrait donc de diminuer le déficit de fonctionnement pour une période donnée et de rééquilibrer l'investissement, aucune dépense importante n'étant prévue pour ce qui est des budgets eau et assainissement.

Après délibération, le conseil municipal :

→ **DECIDE** à l'unanimité, de suspendre les amortissements pour les budgets annexes eau et assainissement pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Voix pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2018 – 16

POINT N° 2 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame le maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg concernant la mise en non-valeur des produits irrécouvrables sur les années antérieures.

M. BALLIER expose à l'assemblée la procédure de l'émission du titre de recette jusqu'à la prise en charge par la trésorerie ainsi que les mesures mises en œuvre pour le recouvrement de la dette.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public sur les créances irrécouvrables.

Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Monsieur BALLIER fait état des titres concernés notamment des loyers, et des factures d'eau et d'assainissement impayés.

Au vu des montants restant à recouvrer, Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas se prononcer maintenant et qu'il aura lieu de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil, les admissions en non-valeur et de les prévoir aux budgets 2018.

DEL2018 – 17

POINT N° 3 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg pour présenter les budgets primitifs de 2018

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif principal pour l'exercice 2018 présentés comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense	488 000 €
Recette	488 000 €

Section d'investissement :

Dépense	231 700 €
Recette	231 700 €

Voix pour : 9 +2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2018 – 18

POINT N° 4 : VOTE DU BUDGET EAU

Madame le Maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg pour présenter les budgets primitifs de 2018 du budget eau

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif principal pour l'exercice 2018 présentés comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense	131 500 €
Recette	131 500 €

Section d'investissement :

Dépense	76 000 €
Recette	76 000 €

Voix pour : 9 +2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2018 – 19

POINT N° 5 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire donne la parole à M. BALLIER, Trésorier de Wissembourg pour présenter les budgets primitifs de 2018 du budget assainissement

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget primitif principal pour l'exercice 2018 présentés comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépense	40 300 €
Recette	40 300 €

Section d'investissement :

Dépense	29 800 €
Recette	29 800 €

Voix pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2018 – 20

POINT N° 6 : AFFAIRE DU PERSONNEL

AVENANT AU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Madame le Maire, rappelle que les indices de traitement ont été revalorisés par décret à compter du 1^{er} janvier 2017 pour tous les agents titulaires.

Suite à une erreur dans le traitement de la mise en place des indices, le traitement indiciaire de l'agent technique contractuel a fait l'objet de cette valorisation automatique, alors que ce champ d'application ne concerne que les agents titulaires

Il y a lieu de régulariser le contrat d'embauche de l'agent.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de régulariser le contrat par un avenant pour acter cette valorisation au lieu de demander le remboursement à l'agent depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après délibération, le conseil municipal

- **DECIDE** de régulariser le contrat d'engagement du 10 octobre 2016 de l'agent par un avenant modifiant la rémunération sur la base de l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial contractuel avec indice Brut 347 et indice majoré 325.
- Les autres dispositions du contrat du 10 octobre 2016 restent inchangées

Voix pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

DEL2018 – 21

POINT N° 7 : AFFAIRE DU PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2,

Considérant qu'il est peut être nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts et de la voirie

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique 2eme classe à temps non complet en qualité de contractuel, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.
- Les attributions consisteront à l'entretien de la voirie, des espaces verts et entretien des bâtiments communaux. La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.
- **DE RÉMUNÉRER** cet agent sur la base du 1^{er} grade de recrutement de la catégorie C d'adjoint technique.
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement et de signer le contrat de d'engagement

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voix pour : 9 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé le registre.

Pour extrait conforme,

Climbach, le 10 avril 2018

Transmis contrôle de légalité le 11 avril 2018

Affiché le 12 avril 2018

	Stéphanie KOCHERT	
Marcel LORENTZ	(Excusé Donne procuration à KOCHERT S.) Joseph KAUSS	Pierrette SCHMITT
Jonathan HIENRICH	(Excusé Donne procuration SCHMITT P.) Arnaud KUNTZ	Anne DA SILVA
Éric KASTNER	Jean François PEYRET	(Absent) Didier SCHNOERRINGER
Marie Madeleine ROSER	Pierre GILLMING	(Absent) Patrick REEBER